

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH

Séance du : 5 octobre 2009

Convocation du : 29 septembre 2009

Objet : Circuits de découverte. Demande de subvention.

L'an deux mille neuf, le cinq octobre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Rabou, sous la présidence de M. Michel Mesclé, Président.

Secrétaire de séance : Martine Barbet

Etaient présents : R. Fournel, M. Barthélémy, A.Meier, G. Jullien, M. Mesclé, G. Lesbros, J-M. Bermond, R. Basset, M. Barbet, J-F Carré, M. Chautant, F. Roux, J-C Salles, G. Garcin, P. Schiazza, B. Faure, J-L Pelloux, P. Aubin

Excusés :
Claudette Mezière
Francis Reynaud remplacé par Michel Lonni
Raymond Uzès remplacé par Brigitte Soulat
Alain Chevalier remplacé par Sandrine Arnaud Salgado

Le Vice-Président chargé du tourisme, Jean-Louis Pelloux, rappelle aux conseillers communautaires les propositions des commissions tourisme et culture pour créer des sentiers de randonnée, des circuits de découverte et des cheminements doux.

Il s'agit à la fois de valoriser le patrimoine culturel et naturel, de répondre à la demande des amateurs de randonnée et de créer un itinéraire doux le long des villages de la Communauté de communes.

Le projet prévoit de dresser un état des lieux, de concevoir des circuits sur la base des potentialités du territoire et de chiffrer les aménagements et les équipements correspondants.

Le coût prévisionnel de l'étude est de 80 000 € HT :

- 55 000 € pour la partie sentiers de randonnée / sentiers thématiques,
- 25 000 € pour la partie cheminements doux.

La partie de l'étude concernant les cheminements doux est subventionnée par le biais du programme d'aménagement solidaire conventionné avec la région PACA.

Le Vice-Président propose de déposer la partie de l'étude concernant les sentiers thématiques dans le cadre du programme Leader auprès du GAL Gapençais en sollicitant une subvention de 80 % des dépenses éligibles composées comme suit : 55 % de FEADER et 45 % de Contre-Parties Nationales : Etat, Conseil Régional PACA et Conseil Général des Hautes-Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la proposition du Vice-Président, et charge le Président de faire les démarches nécessaires auprès des financeurs.

votants : 21
pour : 21
abstention : 0
contre : 0

Ainsi fait et délibéré à Rabou, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président
Michel Mesclé

